



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Ff&C

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DES
ÉCOLES DE
CIRQUE



Dans un souci de cohérence avec les rapports antérieurs, ce rapport d'activités reprend, comme chaque année, les grandes missions de la Fédération, à savoir :

- la représentation institutionnelle de ses membres et le développement de la visibilité des écoles de cirque et de la Fédération ;
- l'accompagnement des adhérents et le soutien à leur structuration ;
- le développement de la professionnalisation des acteurs ;
- l'animation du réseau et du territoire ;
- la structure fédérale et la communication

SOMMAIRE

p.3

LA REPRÉSENTATION

Représentation des membres et développement de la visibilité des écoles de cirque et de la Fédération

p.7

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

Audits et visites d'écoles, Agrément qualité, conseil au quotidien, Plan VHSS

p.13

LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

Titres fédéraux, formation artistique, formation continue, professionnelle

p.16

LA MOBILISATION DU RÉSEAU ET L'ANIMATION TERRITORIALE

Réseau national, dynamique régionale, Rencontres Nationales, projets du réseau, Service Civique

p.19

LE FONCTIONNEMENT FÉDÉRAL

Outils de communication, gouvernance fédérale, équipe fédérale



1. REPRÉSENTER LES ÉCOLES DE CIRQUE AUPRÈS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
2. S'IMPLIQUER DANS LES RÉSEAUX
3. PARTICIPER À LA FILIÈRE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE
4. STRUCTURER L'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU CIRQUE À L'INTERNATIONAL

1 LA REPRÉSENTATION

La mission de représentation est un maillon essentiel de l'action fédérale. Elle s'est fortement consolidée sur les dernières années et se décline en plusieurs axes.

1.

REPRÉSENTER LES ÉCOLES DE CIRQUE AUPRÈS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le ministère de la Culture et ses organismes liés

Une **nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (2022/2024) a été signée avec la Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle (DG2TDC)**, elle assure à la Fédération un engagement sur le long terme. Cette convention s'organise autour de trois grands objectifs :

- Structurer les acteurs de l'enseignement des arts du cirque ;
- Structurer auprès des écoles une activité d'animation globale du territoire, d'observation, de formation, de ressources et d'accompagnement ;
- Contribuer au niveau national et européen à la réflexion sur l'enseignement des arts du cirque.

La FFEC participe depuis 2019 aux réunions de filière animées par la **Déléguée Théâtre de la DGCA (Délégation Générale à la Création Artistique)** au Ministère de la culture, aux côtés des représentants du secteur tels que le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création, Territoires de Cirque, ARTCENA, les écoles d'enseignement supérieur (dont le CNAC), etc. Ces réunions de filière ont été consacrées notamment au développement des schémas d'orientations des arts du cirque en région, à l'observation du secteur et à la réflexion sur l'entraînement des artistes, à l'itinérance des chapiteaux, à la prévention et la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels, aux conséquences de l'inflation. Instance essentielle pour faire reconnaître le travail réalisé par les écoles de

notre réseau, ces réunions sont aussi l'occasion de faire valoir la place de l'enseignement des arts cirque - de pratique amateur et de formation professionnelle. En 2022, 6 réunions ont eu lieu - essentiellement à la DGCA.

La FFEC est **membre du directoire du Centre National des Arts du Cirque (CNAC) de Châlons-en-Champagne**, elle participe à ce titre à l'ensemble de ses instances. La FFEC a également intégré le comité de pilotage des certifications « Techniques et interprétation des arts équestres » et « Création de spectacles équestres », enregistrées courant 2019 au répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations.

La FFEC est **membre du Conseil d'orientation d'Artcena** (2 réunions en 2022). Elle a participé au groupe de travail dédié aux artistes de cirque en entraînement libre - et notamment à la définition des lieux d'accueil dans ce cadre - dont les travaux ont abouti sur 2 productions : l'édition d'une fiche juridique artiste et le recensement des lieux d'accueil via un questionnaire diffusé en ligne. Un annuaire des lieux d'accueil issus du questionnaire a ainsi été créé.

La FFEC continue à accompagner les écoles de cirque qui le souhaitent dans leur dépôt de projets au Fonds d'Encouragement aux Initiatives Artistiques et Culturelles des Amateurs (FEIACA). L'appel à projet est systématiquement diffusé au réseau .

Le Ministère de l'Éducation Nationale et ses organismes liés

La FFEC est signataire d'une **convention cadre triennale avec le Ministère de l'Éducation Nationale, l'Union Nationale du Sport en Milieu Scolaire (UNSS) et l'Union Nationale du Sport en Établissements Primaires (USEP)** définissant les attendus en matière d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en milieu scolaire. Étant arrivée à échéance, cette convention a fait l'objet d'une **mise à jour en en 2021**. La convention est signée pour 4 ans et court jusqu'en 2025. Pour rappel les adhérents agréés par la FFEC bénéficient désormais automatiquement de **l'agrément national "associations éducatives complémentaires de l'enseignement public"**.

Présent dans la convention cadre, le cahier des charges des activités circassiennes en milieu scolaire a également fait l'objet d'une mise à jour au cours de séances de travail avec les mêmes partenaires. Sa finalisation était prévue en 2022 mais les services du ministère ont souhaité faire un contrôle juridique du document ce qui a retardé sa mise en ligne.

La Fédération siège à la Commission Mixte Nationale (CMN) de l'UNSS en charge des activités liées aux arts du cirque. Cette

commission, réactivée fin 2017, s'est réunie en 2022 pour valider la fiche artistique « arts du cirque » et réfléchir sur les critères de sélection du festival académique national 2023 de l'UNSS.

En 2022, **une subvention a été accordée par la DGESCO à la FFEC** pour la mise en oeuvre de 2 projets : un plan de prévention et de lutte contre les Inégalités de Genre, les Violences et les Harcèlements Sexistes et Sexuels (IGVHSS) d'une part, et l'organisation d'une rencontre sur l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) dans les arts du cirque avec les acteurs de son réseau et ceux de l'Éducation Nationale d'autre part.

Le plan fédéral de prévention et de lutte contre les VHSS a bien été mis en place en 2022 et continue à être déployé (cf. chapitre 2.5). Par ailleurs, la FFEC a soutenu un projet structurant de développement de l'EAC au sein de sa Fédération Régionale de Bretagne. Ce soutien a abouti à une rencontre-événement à Guingamp entre la FREC Bretagne, l'UNSS locale, des enseignant·es de l'Éducation Nationale et l'INSEAC - Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Les services liés à la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative)

La FFEC a renouvelé une demande de subvention auprès de la **Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA)** portant sur la dynamique de réseau (Rencontres Régionales et Rencontres Nationales) et le projet de

prévention et de lutte contre les harcèlements. Les deux projets ont été retenus et ont fait l'objet d'un soutien en augmentation de 200%. Ce soutien étant arrivé en toute fin d'année, la mise en œuvre est prévue en 2023.

La FFEC porte depuis 2018 un agrément collectif au titre du **dispositif du Service Civique**. Cet agrément, délivré par l'Agence du Service Civique, Groupement d'Intérêt Public sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, permet aux écoles de cirque adhérentes d'accueillir au sein de leur structure

des volontaires en service civique pour des missions de 6 à 9 mois (cf. chapitre 4.6).

HEXOPÉE

La FFEC est membre du conseil d'administration au sein de ce syndicat d'employeurs des secteurs de l'animation, du sport, du tourisme social et du secteur des foyers et service aux jeunes travailleurs. La Fédération s'investit principalement sur les chantiers relatifs à la formation et à la qualification professionnelle.

Hexopée - ex CNEA - a conforté ses missions d'accompagnement juridique de ses adhérent-es, de représentation du secteur auprès des pouvoirs publics et de participation aux commissions paritaires (formation professionnelle, emploi, prévoyance, retraite, prud'hommes, etc.)

L'essentiel de l'action de la FFEC en 2022 a bien évidemment été de faire valoir l'enseignement des arts du cirque lors des discussions sur les

Confédération des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC)

La FFEC est engagée aux côtés de la **COFAC**, pour la défense d'une politique culturelle s'appuyant sur le secteur associatif, la reconnaissance du bénévolat et la démocratie culturelle.

Au sein de la COFAC, la FFEC a :

- représenté les écoles de cirque et participé aux travaux, présentés aux ministères de tutelle, sur le soutien à l'activité économique et sur les conditions de reprise d'activité d'après pandémie.
- discuté et signé les courriers et communiqués communs
- participé aux groupes de travail (Pratiques artistiques et culturelles, Territoires, EAC - EAS - EP)
- participé aux Rencontres Culture 2022 le 21

conditions de reprise d'activité après pandémie et surtout de solliciter la reconnaissance - et le soutien - par la branche Animation du TIAC (Titre d'Initiateur aux Arts du Cirque). En parallèle, la FFEC a accompagné la mise en place de l'avenant 182 de la convention collective ECLAT (réforme de la grille salariale) auprès du réseau.

En 2022, la FFEC a participé à 6 réunions du conseil d'administration et au congrès national d'Hexopée qui a eu lieu les 18 et 19 octobre à Paris.

HEXOPÉE
Créateurs de citoyenneté

novembre au CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) à Paris

Depuis 2019, la COFAC a lancé un travail sur **les contrats de plan Etat-Région (CPER)** pour intégrer les associations culturelles dans la structuration des territoires. La structuration des COFAC régionales - auxquelles adhèrent parfois les FREC - en est un résultat concret.

En 2022, la FFEC a participé à 16 réunions de la COFAC (instances, groupes de travail, webinaires).

COFAC

Syndicat des Cirques et des compagnies de Création – SCC

La FFEC est membre associée du SCC et siège depuis juin 2016 au Conseil National du syndicat en tant que membre associé. Des collaborations régulières se sont poursuivies autour de la structuration de la filière, l'entraînement des artistes, le projet de cirque durable, ...



Festival Mondial du Cirque de demain

La FFEC est membre du Conseil d'Administration de l'association du **Festival Mondial du Cirque de Demain**. Du fait de la pandémie de Covid19, l'édition 2022 n'a pas eu lieu et a été remplacée par une émission télévisée sur Arte le 31 décembre 2022 d'une édition spéciale enregistrée au musée des arts forains de Paris.

FESTIVAL MONDIAL
**DU CIRQUE
DE DEMAIN**
PARIS

Festival CIRCa

35 années de collaboration complice unissent la Fédération Française des Ecoles de Cirque et CIRCa, pôle national des arts du Cirque d'Auch, organisateur du Festival du cirque actuel. La FFEC est représentée au sein du Conseil d'administration de CIRCa et CIRCa siège à la FREC Midi-Pyrénées. Par le biais des Rencontres Nationales organisées sur le festival depuis 2011, la présence de plus en plus importante des écoles de cirque au festival CIRCa est devenue au fil des ans une composante forte de l'identité du festival et un moment fondamental de la vie fédérale. 2022 ayant été une année exceptionnelle avec un nombre de participant-es record aux Rencontres Nationales, la collaboration se renforce. En effet, 365 personnes ont participé à cet événement phare de la FFEC. La collaboration se renforce. (cf. chapitre 4.4).

CIRCA



La Fédération est engagée dans **deux réseaux européens** : la **FEDEC** (Fédération Européenne des Ecoles de Cirque professionnelles) et **EYCO** (confédération européenne des écoles de cirque pour la jeunesse). Sur ces deux réseaux, l'engagement fédéral s'est poursuivi.

Fédération Européenne des Ecoles de Cirque professionnelles (FEDEC)



La FFEC est membre partenaire de la **FEDEC** et siège au niveau de l'Assemblée Générale de cette organisation. Depuis 2014, le partenariat entre les deux organisations s'est considérablement renforcé, la FFEC devenant le porteur administratif d'importants projets européens liés au dispositif « Erasmus + Education et Formation ». Dans ce cadre, le projet COSMIC - co-piloté par la FFEC et la FEDEC - a été lancé en 2020 et s'est clôturé le 31 décembre 2022.

COSMIC

COSMIC (Creating video-based Methodologies for Circus Education)



Le projet **COSMIC** visant à initier les écoles de cirque professionnelles à l'utilisation d'outils numériques appliqués à leurs pédagogies, s'est poursuivi en 2022.

Ce projet regroupe 10 partenaires, dont 8 centres de formations professionnelles de 7 pays différents, qui ont uni leurs forces pour explorer le potentiel des technologies numériques dans le domaine de l'enseignement professionnel du cirque :

- Fédération Européenne des Écoles de Cirque professionnelles - FEDEC (Belgique)
- Fédération Française des Écoles de Cirque - FFEC (France)
- Centre Régional des Arts du Cirque de Lomme - CRAC (France)
- École Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois - ENACR (France)
- Società Ginnastica di Torino – FLIC Scuola Circo (Italie)
- Codarts Circus Arts Rotterdam (Pays-Bas)
- Instituto Nacional de Artes do Circo - INAC (Portugal)
- Escuela de Circo Carampa (Espagne)
- Circomedia (Royaume-Uni)
- National Centre for Circus Arts - NCCA (Royaume-Uni)
- Deux écoles françaises y représentent la FFEC : l'AFCA et Graine de Cirque.

2 Labos COSMIC ont eu lieu en 2022

- **INAC (Vila Nova de Famalicao - POR)**, du 14 au 18 février 2022. Ce Labo a accueilli 20 participant-es de 9 écoles de cirque professionnelles et de loisirs de 7 pays.
- **Festival CIRCa (Auch - FRA)**, du 24 au 27 octobre 2022 avec des collaborations par duos d'écoles :
 - Carampa (ESP) / INAC (PRT)
 - Circomedia (GBR) / NCCA (GBR)
 - CRAC Lomme (FRA) / Codarts (NLD)
 - ENACR (FRA) / FLIC (ITA)

3 réunions du comité de pilotage COSMIC

- Académie Fratellini, janv. 2022
- Virtuel, sept. 2022
- Virtuel (final), déc. 2022

1 réunion de partenaires COSMIC

- Évènement de clôture, Auch, 26 octobre 2022



Les partenaires du projet ont été formés sur **MemoRecall**, une application web, créée par Clarisse Bardiot, chercheuse à l'Université Rennes 2 (partenaire associé) qui permet d'intégrer différents types de contenus (textes, images, musique, croquis, etc.) dans une vidéo. Des "Labos" - sessions de formation et d'échanges - ont eu lieu en 2022. Les partenaires ont pu procéder à des phases d'expérimentations au sein de leurs écoles, pour adapter les outils numériques à leur pédagogie.

Confédération Européenne des Écoles de Cirque pour la Jeunesse (EYCO)



La FFEC est membre fondateur d'**EYCO, Confédération Européenne des Écoles de Cirque de Pratique Amateur**. Cette confédération rassemble 13 fédérations nationales (Allemagne, Autriche, Belgique flamande, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Pays Bas, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie). **La FFEC est le siège social d'EYCO (association de droit français) et en assure la totalité des missions juridico-administratives.**



En 2022, le projet Erasmus + Education Ideas of Inclusion, s'est poursuivi.

Projet Ideas of Inclusion Projet ERASMUS

Projet ERASMUS + Education porté par la fédération finlandaise



Ce projet a rassemblé 5 partenaires avec EYCO (fédérations d'Allemagne, d'Espagne, de Finlande, du Royaume-Uni et de Slovaquie) autour de la notion d'**inclusion dans l'enseignement et la pratique des arts du cirque pour les jeunes**. L'objectif final était de créer un cours d'une demi-journée ou d'une journée sur l'inclusion pour les formateur-rices de cirque.

Le projet s'est déroulé à travers 6 événements durant l'année 2022 pour tester le cours conçu par des experts. À l'issue du projet, un guide a été édité à l'attention des participant-es.

Projet Talent of development

EYCO a travaillé en 2022 sur la mise en œuvre d'un nouveau projet intitulé "Talent of development" qui a pour objectif de créer des passerelles entre le secteur du cirque de pratique amateur (ou de jeunesse) et celui de la formation professionnelle.

Réunions d'instances EYCO

Dans le cadre des projets exposés ci-dessus, la FFEC a participé aux réunions d'instances d'EYCO qui se sont essentiellement déroulées en visioconférence. 11 réunions (instances, groupes de travail) ont eu lieu en 2022.

La FFEC - par l'intermédiaire de son administrateur général, Raphaël Vigier - est trésorière d'EYCO depuis l'AG de Cologne en septembre 2021.



1. UN OBSERVATOIRE PERMANENT DES ÉCOLES

2. L'AGRÈMENT QUALITÉ

3. DES AUDITS DIAGNOSTICS / DES VISITES D'ÉCOLES

4. UNE ACTIVITÉ DE CONSEIL AU QUOTIDIEN

5. UN PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VHSS

2

L'ACCOMPAGNEMENT ET STRUCTURATION DU RÉSEAU

“Être une fédération œuvrant en soutien à ses adhérent·es, dans une démarche de mise en réseau et d'autonomisation des acteurs”, telle est la direction que poursuit la Fédération. Cette mission se traduit notamment par un travail d'observation (statistiques et enquêtes qualitatives), par des accompagnements personnalisés, par des visites et des aides pour s'occuper au mieux de l'accueil des nouvelles structures adhérentes, par la mise à disposition d'outils et de ressources variées à la demande ou encore par du conseil téléphonique tout au fil de l'année.

1. UN OBSERVATOIRE PERMANENT DES ÉCOLES

La FFEC a participé au changement de statut d'Icoop, la structure qui a développé “**Gimic**” - **notre plateforme d'Observation Participative et Partagée (OPP)**. Investie dès la création de ce concept qui consiste à mieux intégrer les participant·es à des enquêtes dans l'accès et l'analyse de leurs données, la FFEC a créé avec d'autres structures culturelles (Fedelima, Ferarock, UFISC, etc.) une nouvelle structure à gouvernance partagée : **l'association Popp (collectif Pour une Observation Participative Partagée)**. L'objectif à terme est que les écoles de cirque aient un meilleur accès à ces données et puissent s'en servir auprès de leurs partenaires territoriaux.

La FFEC a fait évoluer la trame du recueil des informations employé pour chaque structure adhérente lors de la ré-adhésion, dans l'objectif de produire annuellement, via la plateforme Gimic, des enquêtes fédérales qui illustrent la composition du réseau des écoles de cirque en France.



2. L'AGRÉMENT QUALITÉ

À la différence des arts académiques (danse, musique), le cirque ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique en France. Toutefois, la mise en place d'un enseignement des arts du cirque, en école, en activité de loisirs ponctuelle ou au sein d'un établissement scolaire est encadrée. La **circulaire n°162-782 du 9 mars 1999**, produite par les Ministères de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et le Ministère de la Culture, formule ainsi des recommandations relatives à l'enseignement et à la pratique des arts du cirque dans une perspective de loisirs. La convention signée avec le Ministère de l'Éducation Nationale, l'UNSS et L'USEP, reprend les préconisations de l'agrément et

recommande les écoles agréées FFEC auprès des établissements scolaires.

Dans le but de consolider les écoles de cirque et de les outiller d'un gage de sérieux auprès de leurs partenaires (institutionnels, financiers ou d'activités), la FFEC a en effet mis en place un dispositif de labellisation : “**l'agrément qualité**”. Celui-ci normalise les engagements des écoles dans les domaines de la pédagogie, de la formation des initiateur·rices, de la santé des pratiquant·es, de la sécurité et du respect des normes administratives.



L'agrément pratique amateur

Réservé aux structures de découverte, de pratique ou d'enseignement des arts du cirque à destination d'un public amateur. Il concerne des activités organisées pour les usagers directs de la structure ou au sein d'autres organismes tels que des établissements scolaires ou socioculturels, établissements spécialisés, centres de vacances ou de loisirs.

Réelle « assurance qualité » pour les usagers des écoles de cirque (élèves, parents, institutions scolaires), l'agrément fédéral est de plus en plus reconnu comme une « norme » incontournable par les institutions publiques développant des politiques publiques d'éducation artistique (collectivités locales et Éducation Nationale par exemple). Le nombre de sollicitations issues de mairies ou de directions d'académie en témoigne.

2 agréments qualité ont été accordés en 2022 :

- ★ LA VOLIERE -LRDA
- ★ OPEN CLOWN

2 écoles sont en démarche qualité en fin d'année 2022, **111** écoles fédérées disposent de l'agrément qualité « pratique amateur » en 2022.

Une démarche volontaire

Les écoles adhérentes à la FFEC s'engagent volontairement dans la "démarche qualité", la FFEC proposant ce dispositif comme un horizon à atteindre selon un agenda fixé en fonction de chaque structure. Suite à un audit diagnostic initial qui permet de mesurer les écarts au cahier des charges pour chaque volet de l'agrément (gouvernance, pratiquant-es,, ressources humaines, sécurité), les écoles candidates entrent dans une démarche de progrès. Tout au long de ce parcours, la FFEC accompagne l'école en demande et propose des outils pratiques ou informatifs. Cet accompagnement s'opère par échanges de documents, par audit complémentaire si le besoin est détecté et/ou par production d'outils ou de fiches.

Une fois obtenu, l'agrément fait l'objet de plusieurs mécanismes complémentaires nécessaires à son maintien, et donc à la crédibilité dans la durée des écoles de cirque. Ces dernières sont ainsi invitées à sans cesse améliorer la mise en œuvre de la démarche qualité. Chaque année, elles informent la Fédération des évolutions effectuées dans l'année et expriment leurs besoins d'accompagnement. Des rencontres régulières entre des écoles proches offrent par ailleurs l'occasion d'échanges de pratiques. Des audits aléatoires peuvent enfin être enclenchés en cas d'alertes diverses.



L'agrément centre de formation

Il est réservé aux établissements de formation professionnelle, formant des artistes et/ou des pédagogues, organisant en parallèle une pratique en amateur.

Il se scinde en trois habilitations distinctes :

- ▶ une habilitation « **formation préparatoire** » : pour les formations préparant l'entrée dans une formation professionnelle artistique de niveau II ou III ;
- ▶ une habilitation « **formation professionnelle artistique** » : pour les formations préparant aux métiers d'artiste de cirque ;
- ▶ une habilitation « **BPJEPS** » : pour les formations préparant au BPJEPS activités du cirque.

Un centre de formation peut demander plusieurs habilitations.

En 2022, **8** écoles fédérées cumulent l'**agrément qualité** « **pratique amateur** » et « **centre de formation** ».

3.

DES AUDITS DIAGNOSTICS / DES VISITES D'ÉCOLES

L'audit diagnostic – Méthodologie

Étape initiale du processus d'accès à l'agrément, l'audit diagnostic inaugure la collaboration étroite entre l'école de cirque sollicitant l'agrément et la FFEC. L'auditeur.ice, salarié.e de la fédération, reconnu expert.e dans le domaine de l'animation des arts du cirque et dans tous les domaines relatifs à l'agrément qualité, examine à cette occasion le champ des missions de l'école ainsi que le cadre de son action. Cet examen passe par l'observation des locaux, des équipements et des activités pédagogiques, il se nourrit d'entretiens avec les équipes pédagogiques et dirigeantes ainsi que de la consultation de documents tels que les textes fondateurs de la structure, les éléments comptables, les textes de projets en cours, etc. L'ensemble de ces éléments permettent à l'auditeur.ice de mesurer l'écart éventuel entre les exigences formulées dans le cahier des charges de la FFEC et la réalité de la structure. En fonction de celui-ci, une feuille de route concertée est rédigée. Le cas échéant, des outils spécifiques permettant à l'école de progresser jusqu'à atteindre le cahier des charges, peuvent être produits au cours du suivi.

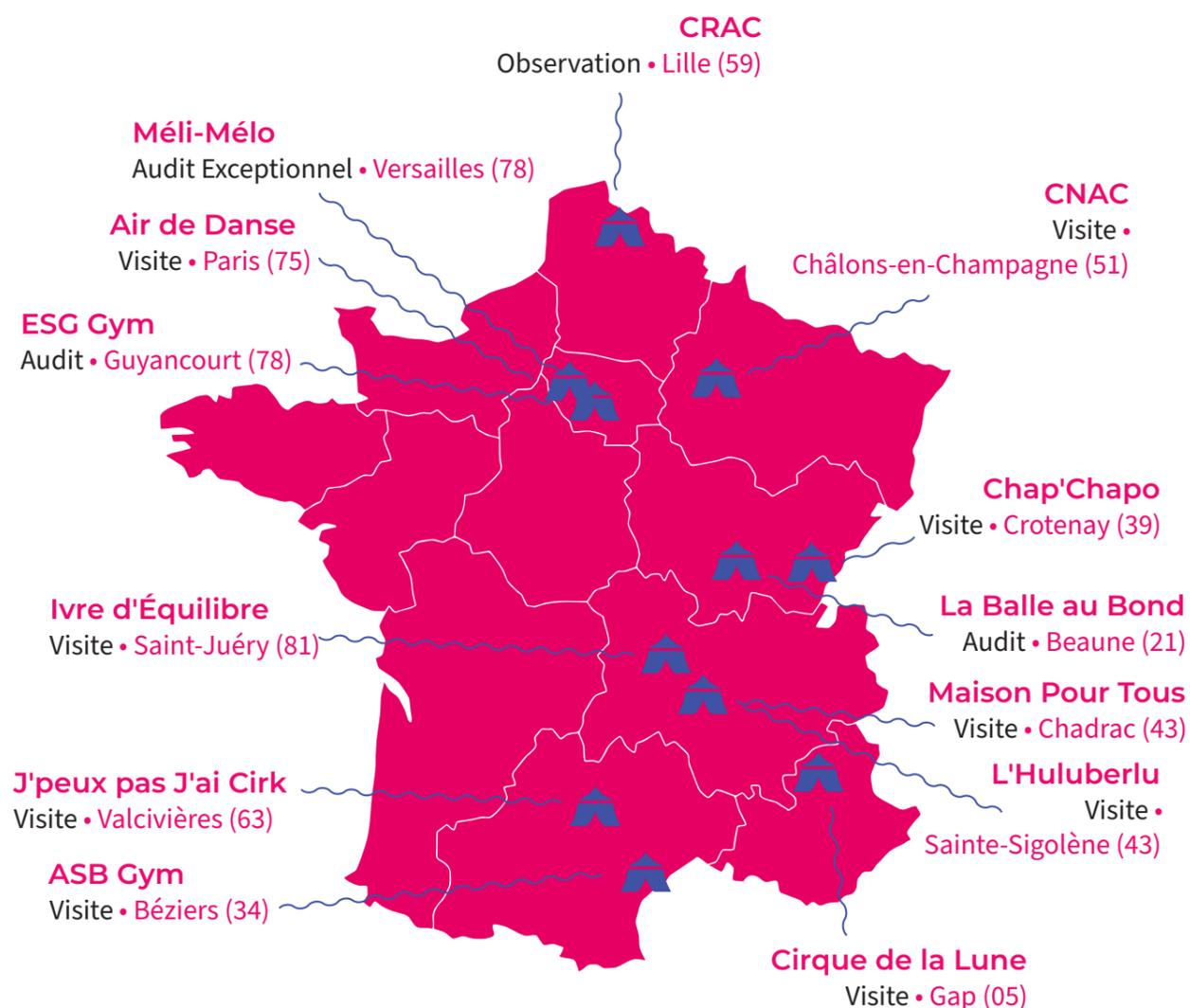
L'audit diagnostic est ancré comme étant une ouverture de la démarche qualité. Il est désormais complété, dans les missions fédérales, de visites des nouvelles écoles adhérentes sur site. L'objectif de ces rendez-vous est de prendre connaissance du contexte des activités de la nouvelle entrante à la FFEC, de présenter la fédération, et de répondre aux questions de toute nature.

Ces visites permettent de créer un lien direct, facilitateur de contact ultérieur, et cernent les motivations de l'adhésion.

Elles sont l'occasion de balayer également quelques incontournables : statuts, formation, locaux, projet pédagogique, publics, encadrants... Des retours sont faits aux écoles par l'expert fédéral sur ces fondamentaux.

La visite peut aussi inciter la nouvelle adhérente à entamer une démarche qualité.

Activité 2022 : audits et visites des nouveaux adhérents ou visites sur projet



Activité 2022 : autres déplacements des salarié·es du siège

DATE	NATURE DU DÉPLACEMENT	STRUCTURE VISITÉE	LIEU
22/05	Rencontres Régionales	FREC Ile de France	Rosny-sous-Bois
27/05	Rencontres Régionales	FREC Grand Est	Strasbourg
28/05	Rencontres Régionales	FREC Grand Nord	Amiens
28/05	Rencontres Régionales	FREC Bretagne	Lannion
10/06	Inauguration	Arc en Cirque	Chambéry
11/06	Rencontres Régionales	FREC Atlantique	Le Mans
25/06	Rencontres Régionales	FREC Rhône-Alpes	Grenoble
23/11	Conseil Administration FREC	FREC Auvergne	Montluçon

DATE	NATURE DU DÉPLACEMENT	STRUCTURE VISITÉE	LIEU
mars	Réunion sur le Cirque en EPS	SNEP-FSU National	Paris
octobre	Congrès	Héxopée	Paris
novembre	Rencontres Culture	COFAC	Paris
décembre	Rencontres Accompagnement	OPALE	Paris

Activité 2022 : déplacements effectués auprès d'organismes partenaires de la FFEC

4. UNE ACTIVITÉ DE CONSEIL AU QUOTIDIEN

Majoritairement par téléphone et mails, occasionnellement par des visites sur site, ces missions de conseil concernent tous types de sujets : réglementations, ressources humaines, matériel et sécurité, gestion, pédagogie, projets artistiques... Indistinctement, écoles de cirque adhérentes et non adhérentes, individus, représentant·es de collectivités, artistes questionnent régulièrement nos ressources. Nous avons recensé assez peu d'interpellations de l'Éducation Nationale, à travers ses services académiques, remplacées par les demandes directes d'intervenant·es.

Pour l'année 2022, cette activité s'est répartie de la manière suivante pour les réponses par mails et téléphone :

Conseils et réponses par messagerie	PRATIQUANT·ES pédagogie, éducation nationale, santé...	SÉCURITÉ	RESSOURCES HUMAINES réglementation, formation, diplômes...	GESTION structure, projet, finances, fiscalité...	ADHESION agrément, secteur, licences, FFEC
Structures Adhérentes	15	15	90	30	75
Structures Non adhérentes	10	20	30	15	35

Interpellée par ses adhérent·es sur la question des Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) lors de l'Assemblée Générale à Auch en 2020, la FFEC a déposé en 2021 un projet auprès du **Ministère de la Jeunesse et des Sports (DJEPVA)** afin de prévenir et de lutter contre ces agissements.

Le calendrier s'est accéléré avec l'apparition du mouvement #BalanceTonCirque sur les réseaux sociaux et lors d'événements circassiens estivaux et du festival Circa 2021.

La FFEC a conçu et présenté un plan de prévention et de lutte contre les VHSS lors de son Assemblée Générale d'avril 2022 à Balma (31). Le plan est décomposé en 3 phases :

- **Court terme** : constitution d'une commission mixte spécifique, modification de la charte de l'école adhérente à la FFEC
- **Moyen terme** : modification de l'agrément qualité fédéral instituant l'obligation de nommer et former un·e référent·e VHSS par structure et de former les pédagogues des écoles de cirque, vérification des bulletins n°3 des casiers judiciaires à l'embauche des intervenant·es cirque
- **Long terme** : Instauration de démarches au long court (modification des diplômes pédagogiques d'État, instauration d'un contrôle d'honorabilité dans le domaine

culturel).

La Fédération a mobilisé toutes les tutelles (Ministères de la Culture, de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports) dans cette préparation.

L'agrément qualité fédéral a été modifié lors de l'Assemblée Générale d'octobre 2022 à Auch et la nouvelle Commission "Égalité et Mixité", composée d'élèves, de pédagogues et de responsables d'écoles de cirque, s'est réunie une première fois fin décembre 2022. Des discussions avec plusieurs organismes de formation ont été entamées afin de choisir celui qui mettra sur pied un module spécifique de formation à la prévention aux conduites et agissements sexistes ou abusifs concernant les "gestes, postures et parades" en cours de cirque.

Enfin la FFEC a produit au cours de l'année :

- une affiche d'information sur les violences
- un tract pour mobiliser les pratiquant·es sur le sujet et les inviter à participer à la commission
- une fiche à destination des écoles pour rappeler leurs nouvelles obligations vis-à-vis du référent VHSS

AGISSONS POUR DU CIRQUE SANS RISQUE !

Vous êtes victime ou témoin d'abus, de violences, de harcèlement ?

Vous avez des aides à votre disposition :

- 39 19 - Violences Femmes Info ●
- 119 - Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger ●
- 01 87 20 30 90 - Cellule d'écoute dans le spectacle vivant et enregistré ●
- 116 006 - France Victimes - Numéro Nationale d'Aide aux Victimes ●

Effectuez un signalement en ligne sur

- <https://www.service-public.fr/cmi> ●
- <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> ●

Plan VHSS de la FFEC



TÉL. du·de la médecin du travail :



**Plan de prévention et de lutte
contre les Violences et Harcèlements
Sexistes et Sexuels (VHSS)**

Référent·es VHSS

Mise à jour : 22/02/2023

Plan de Lutte contre Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels

**Appel à Participation
aux licencié·es FFEC**

**Candidatez pour participer
à la Commission Égalité et Mixité**

Avant le 30
novembre 2022





1. LES TITRES FÉDÉRAUX

2. LA FORMATION CONTINUE

**3. LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

4. L'ÉVOLUTION DES CURSUS

3

LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

Dès sa création, la FFEC a considéré l'enjeu de la formation des intervenant-es comme une priorité. De ce fait, il est de la responsabilité de la FFEC d'offrir aux écoles des outils rendant possible cet engagement.



La FFEC délivre une carte annuelle d'exercice (conformément aux préconisations du cahier des charges cirque à l'école publié par le Ministère de l'Éducation Nationale) de manière à certifier que le porteur est titulaire soit du BIAC, du TIAC, du BPJEPS activités du cirque, du BISAC ou du Diplôme d'Etat et qu'il exerce dans une école titulaire de l'agrément, double condition requise pour intervenir en milieu scolaire. Le TIAC (ou BIAC) est également le minimum requis pour exercer dans une école titulaire de l'agrément qualité fédérale.

1. LES TITRES FÉDÉRAUX

LE TIAC, UN NOUVEAU TITRE FÉDÉRAL

En 2022, la FFEC a poursuivi sa démarche entamée fin 2019 de transformation du BIAC (Brevet d'initiateur aux arts du cirque) premier outil essentiel de la mission de qualification de la FFEC, en TIAC (titre d'initiateur aux arts du cirque). Ce travail a consisté à mettre en œuvre les nouvelles sessions de formation (CADC Balthazar et CRAC Lomme) et à déposer une nouvelle version au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**. Cette démarche de certification a pour objectif de rendre le diplôme éligible aux financements publics et mutualisés, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. La mise en place des formations au TIAC a été confiée en 2022 à trois centres de formations habilités : l'**AFCA**, le **CADC Balthazar** et le **CRAC de Lomme**.

Le parcours de formation est constitué de 105h de formation théorique et de 105h de stage pratique effectué dans une école agréée par la FFEC. Puis, après évaluation du jury du centre de formation, le bureau fédéral délivre le titre, validant les compétences des stagiaires pour animer des ateliers de découverte et de sensibilisation aux arts du cirque.



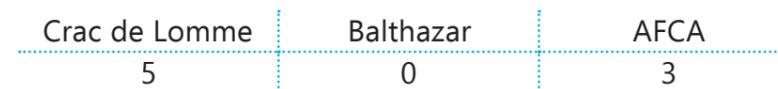
Centre de formation	Nombre de stagiaires en 2022	Nombre de stagiaires en 2021	Nombre de stagiaires en 2020	Nombre de stagiaires en 2019	Nombre de stagiaires en 2018
AFCA	5	*	10	17	7
Arc en cirque	*	*	*	9	11
Balthazar	13	14	*	10	7
Crac de Lomme	14	*	11	7	13
Piste d'Azur	*	*	*	*	7
Total	32	14	21	42	45

*pas de session

Nouvelle procédure adoptée en 2022, la conversion BIAC / TIAC permet aux personnes titulaires du BIAC de d'obtenir le TIAC (titre professionnel), sous certaines conditions. Selon cette procédure, **4 personnes ont bénéficié de la conversion en 2022.**

Le Bureau Fédéral de la FFEC a attribué en 2022, année de transition entre le BIAC et le TIAC, des diplômes BIAC à des stagiaires qui avaient entamé leur formation avant 2022 et ont achevé leur parcours de formation cette année.

8 BIAC ont été attribués en 2022 selon la répartition ci-dessous :



Formation TIAC au CRAC de Lomme

LE BISAC - BREVET D'INITIATEUR SPÉCIALISÉ EN ARTS DU CIRQUE, OPTION CIRQUE ADAPTÉ

Ce brevet permet de conceptualiser, animer et évaluer, en partenariat avec d'autres professionnels institutionnels, enseignants, éducateurs, thérapeutes, des projets éducatifs et/ou thérapeutiques utilisant le cirque au service de la personne (le cirque adapté). Le cirque adapté est un concept qui ne se limite pas à faire du cirque avec des personnes handicapées. Il s'attache avant tout au cadre d'intervention plutôt qu'à la classification des pratiquants (enfants, jeunes et adultes en difficultés, handicapés, etc.). Il se définit comme un « Cirque Outil » au service d'un projet concerté entre différents professionnels et visant à l'émancipation de la personne à travers ses expérimentations et la vie de groupe. Le BISAC concerne les candidats déjà titulaires du BIAC ou du BPJEPS activités du cirque et

justifiant d'une expérience d'initiateur. Cette formation vise à connaître et expérimenter les spécificités du cirque adapté, à travers des cours théoriques, méthodologiques et pratiques. L'association Française de Cirque Adapté est l'organisme habilité à dispenser le BISAC "cirque adapté".

Dans le cadre de l'inscription du BIAC au Registre national de la qualification professionnelle (RNCP), afin d'en faire un titre national (TIAC), le BISAC avait également été présenté au Répertoire Spécifique en tant que spécialisation professionnelle. Cependant le dossier n'a pas été validé par France Compétences. La FFEC a décidé de prendre le temps de la réflexion avant un éventuel nouveau dépôt du dossier.

Activité 2022

L'AFCA a proposé une session BISAC option cirque adapté durant l'année 2022. Cependant, faute d'un nombre suffisant de candidat·es, celle-ci n'a pas eu lieu.

2. LA FORMATION CONTINUE

La **Commission "Formation"** de la FFEC est à l'initiative de la mise en place d'un "cycle de formation à l'attention des responsables pédagogiques des écoles de cirque" intitulé "Formation management". Cette formation fait suite à un besoin qui a émergé lors d'une rencontre avec des responsables pédagogiques d'écoles de cirque organisée à Auch le 21 octobre 2020. Suite à cet échange, une thématique a émergé du bilan comme priorité : la posture managériale du responsable pédagogique. Les trois objectifs de cette formation sont :

- Comprendre les dimensions et concepts en jeu derrière la notion de "management";
- Prendre du recul sur son positionnement de manager / responsable pédagogique ;
- S'outiller pour animer une équipe.

Cette formation a été animée par l'organisme "Trajectoire Formation". Elle s'est déroulée durant 5 séances en visioconférence (les 10/05, 20/06, 4/07, 12/09 et 3/10), et 2 demi-journées en "présentiel" lors des Rencontres Nationales 2022, les 26 et 27/10.

13 participant·es de 13 écoles différentes ont suivi l'ensemble de cette formation.



Formation Continue

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Au sein de la FFEC, l'appellation "Centre de formation" recouvre une diversité d'organismes formateurs et de formations, construisant un cheminement pour les futur-es professionnelles des arts du cirque, et offrant des parcours singuliers, loin d'un cursus formaté. Ces structures proposent notamment :

Des formations préparatoires : elles développent un cursus généraliste sur les fondamentaux du cirque (acrobatie, jeu d'acteur, danse, préparation physique, etc.), pour préparer les élèves en vue de leur présentation aux concours d'entrée des centres de formation professionnelle ou des écoles supérieures, en France et dans le monde.

Des formations professionnelles artistiques : préparant au métier d'artiste de cirque.

Des formations pédagogiques : aux métiers de l'animation avec une spécialité cirque. Elles délivrent parfois un diplôme (TIAC, BISAC, BPJEPS) qui ouvre la voie de l'enseignement.

D'autres écoles adhérentes à la FFEC sont liées au cursus de l'enseignement supérieur et au diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque : L'École Supérieure des Arts du Cirque de Toulouse (ESAC-TO), le Centre National des Arts du Cirque (CNAC de Châlons-en-Champagne) et l'École Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR).

4. L'ÉVOLUTION DU CURSUS

Au cours de l'année 2022, la FFEC a reçu l'information que le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, l'Éducation Populaire et les Sports) mention "activités du cirque" était en cours de réforme. Sur son interpellation, le ministère des Sports chargé des diplômes du secteur Jeunesse et Sports a confirmé qu'une refondation du BPJEPS était mise en œuvre afin de respecter les attendus de la réforme de la formation professionnelle et que le nombre de mentions allait être réduit. Bien que les discussions soient encore en cours, il est probable que les différentes mentions de la branche animation (dont la mention "activités du cirque") disparaissent au profit d'une seule mention "Animation". Le calendrier annoncé prévoit la fin du BPJEPS actuel au 31/12/2023.

Face à ce bouleversement du cursus de formation des enseignants des arts du cirque, la FFEC a décidé de lancer des Etats Généraux de l'Enseignement des Arts du Cirque afin de rassembler tous les acteurs de l'enseignement des arts du cirque et de décider ensemble quelles mesures mettre en place. En effet, au-delà de l'arrêt pur et simple de sessions de formations pour certains de nos centres de formation, la question se pose du cursus de formation d'enseignant des arts du cirque.

Nom du centre de formation	Formations proposées
Amiens Métropole (Amiens - 80)	Formation préparatoire
Centre régional des arts du cirque Arc en Cirque (Chambéry - 73)z	TIAC, formation niveau préparatoire, certification "artiste de cirque et du mouvement" (RNCP)
Association française de cirque adapté (Aire sur l'Adour - 40)	TIAC, BISAC cirque adapté, BPJEPS activités du cirque, accompagnement VAE (BPJEPS)
Centre des arts du cirque Balthazar (Montpellier - 34)	TIAC, formation niveau préparatoire, certification "artiste de cirque et du mouvement" (RNCP)
École de cirque de Lyon (Lyon - 69)	Formation préparatoire
Centre régional des arts du cirque de Lomme (Lomme - Lille - 59)	TIAC, BPJEPS, accompagnement VAE (BPJEPS et DE), Certification "artiste de cirque et du mouvement" Formation préparatoire Accompagnement à l'émergence
Le Samovar (Bagnolez - 93)	Certification "artiste de clown" (RNCP), Accompagnement à l'émergence
Centre régional des arts du cirque Piste d'Azur (La Roquette sur Siagne - 06)	TIAC, Formation préparatoire, Certification "artiste de cirque et du mouvement" (RNCP)

Libellé	Organisateur	Niveau	Activité	Évolution Possible
TIAC	FFEC	3	Débutant / initiateur / activité secondaire	vers le BPJEPS
BPJEPS activités du cirque	Ministère des sports	4	Animateur / applique un programme	Coordinateur, responsable pédagogique
DE professeur de cirque	Ministère de la Culture	6	Enseignant / Conçoit un programme	Directeur des études, directeur d'établissement

Lancée à l'occasion de l'AG d'Auch (octobre 2022), la démarche a permis de rassembler un groupe de travail constitué de membres de la FFEC, du CNAC et d'Hexopée (branche Animation). La première réunion a eu lieu en décembre 2022. L'objectif est d'organiser une journée de rencontre sur l'évolution des cursus diplômants en pédagogie cirque au cours de l'année 2023.



1. LE RÉSEAU NATIONAL

□ **2. LA DYNAMIQUE RÉGIONALE**

3. LE SOUTIEN AUX PROJETS RÉGIONAUX

4. LES RENCONTRES NATIONALES

5. LES AUTRES PROJETS FÉDÉRAUX

6. LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE

4

LA MOBILISATION DU RÉSEAU ET L'ANIMATION TERRITORIALE

1. LE RÉSEAU NATIONAL

Les écoles de cirque et la FFEC en 2022 :

- **151 écoles étaient adhérentes** au 31 décembre 2022 (contre 156 en 2021), dont 111 titulaires de l'agrément qualité
- **6 écoles n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2022** : 2 adhérentes simples (Le Rire du Roseau, Génération Cirque) et 4 adhérentes agréées (Cirque Va et Vient, Temps Jeunes, Roue libre clowns et compagnie Micheletty)
- **5 écoles ont adhéré pour la première fois à la FFEC en 2022** : Compagnie Air de Danse, ASB Gym et Sports acrobatiques, Centre national des arts du cirque (CNAC), ESG Gym, Ivre d'Équilibre
- **2 écoles étaient en cours de démarche qualité en 2022** : Le Cirque du Bout du Monde, Le Théâtre de la Gargouille

QUELQUES CHIFFRES 2022

Nombre de licencié-es

27 334

Moyenne d'âge des élèves

13 ans

Qualité	Nombre	%
Administrateur-rices	596	2.18%
Artiste en résidence	125	0.46%
Autres professionnel-les	346	1.26%
Elèves	25 644	93.82%
Enseignant-es	623	2.28%
Total	27 334	100%

Répartition par sexe

Féminin 65%
Masculin 35%



Moyenne de licencié-es par école

187

Répartition des licencié-es (données 2022)

Nombre de licencié-es	Ecoles (en %)
Moins de 50	25%
Entre 50 et 99	14%
Entre 100 et 199	26%
Entre 200 et 299	14%
Entre 300 et 399	12%
400 et +	9%
Total	100%

Les écoles par budget (données 2021-22)

Tranche	%
<50.000€	37%
<100.000€	20%
<200.000€	21%
<300.000€	7%
<400.000€	5%
<500.000€	2%
≥500.000€	8%
Total	100%

2. UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE

12 Fédérations Régionales maillent le territoire métropolitain. Constituées en associations, les Fédérations Régionales des Écoles de Cirque (FREC) sont représentées au Conseil d'Administration de la FFEC au sein d'un collège spécifique. Les FREC sont des organes de débats et d'actions ; elles assument également dans certains cas l'interface entre les écoles et la FFEC. Elles initient, avec la FFEC des rencontres, des échanges et des formations entre les écoles adhérentes et avec des partenaires institutionnel-les ou du réseau.

Chaque année, **des Rencontres Régionales** sont organisées dans les « grandes régions » fédérales. Ces rencontres constituent le temps fort de la mobilisation régionale des acteurs de l'enseignement et de la découverte des arts du cirque.

L'année 2022 a marqué le retour des Rencontres Régionales pour l'ensemble des FREC. Après deux années placées sous le signe de la pandémie de COVID 19, ces rencontres ont enfin pu s'organiser dans leur format d'origine. Les Rencontres Régionales 2022 se sont étendues sur 6 week-ends différents entre le 22 avril et le 25 juin 2022. Ces rencontres ont regroupé au moins 900 participant-es (élèves et encadrant-es), pour 67 écoles représentées. Sur les **93** numéros amateurs proposés pour les "Plateaux Nationaux", en vue des Rencontres Nationales, **28** ont été officiellement sélectionnés.

En FREC Grand-Nord, à l'occasion de la Nuit du Cirque les 11,12 et 13 novembre 2022, une présentation de numéros d'élèves amateurs a pu être réalisée, faisant suite à un projet de création inter-écoles dans cette même FREC.



Certaines FREC ont également organisé des temps de formation pour les intervenant·es pédagogiques et les professionnel·les des écoles :

- La FREC Grand-Nord a proposé 2 fois 2 journées et demies de formation autour des “Portés Icaris” ainsi que sur la “jonglerie musicale”;
- La FREC Soleil a mis en place une formation entre pédagogues autour des pratiques aériennes;
- La FREC Midi-Pyrénées a proposé aux intervenant·es des écoles de la FREC une formation autour de la technique de mise en piste.

3. LE SOUTIEN AUX PROJETS RÉGIONAUX

Ce dispositif est activé pour la quatrième année. Il consiste à accompagner financièrement des projets élaborés en FREC, dans un souci de simplification, et avec une large autonomie des président·es de FREC sur les critères d’attribution de l’enveloppe financière globale de 10 000€.

En 2022, 4 projets ont pu être réalisés. Il s’agit d’un “projet FREC 2020”, ainsi qu’un “projet FREC 2021” reportés en 2022 pour cause de crise sanitaire, et deux “projets FREC 2022” :



RENCONTRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES DES ÉCOLES DE CIRQUE

Ces rencontres se veulent un temps d’échange et de partage entre des jeunes issus de différentes écoles d’une part et de différentes cultures ou pays d’autre part. Les Arts du Cirque sont un support idéal pour créer de la rencontre en s’appuyant sur tous les domaines d’exercice de cet art : les techniques de cirque, l’expression et la créativité. Ils supposent l’entraide, la confiance et des moyens et méthodes de coopération qui seules peuvent assurer la réussite d’un collectif. Ils sont en ce sens un puissant outil éducatif.

De plus, une pratique corporelle est particulièrement adaptée aux adolescent·es, public cible de ces rencontres, dans cette phase de construction de leur corps et de leur personnalité où la relation à l’autre peut s’avérer plus complexe. Elle répond pleinement aux actions éducatives identifiées par les différentes collectivités et institutions, des collectivités territoriales à l’union Européenne en passant par les états ; par exemple pour le département du Bas-Rhin : « Devenir un·e citoyen·ne responsable et autonome, développer la créativité, la curiosité et l’esprit critique, apprendre à choisir, agir, oser par soi-même ».

Ce projet s’est concrétisé lors des Rencontres Régionales 2022, le 27 et 28 mai 2022, à Graine de Cirque (Strasbourg - 67).

Budget : 44 140,00 € - Réalisé : 15 766,17 € - Apport FFEC : 4 000,00 €



ÉCHANGE SUR LE THÈME DE LA JONGLERIE

Dans le but de créer une nouvelle dynamique entre les structures de la FREC Auvergne, l’idée d’organiser un temps d’échange entre les animateur·rices de différentes structures de la FREC est venu répondre à ce besoin de structuration.

La FREC Auvergne a souhaité développer les échanges inter-écoles afin de partager une passion sur une même discipline entre élèves et animateur·rices. Suite à un sondage, les écoles ont fait ressentir leurs besoins autour de la technique de jonglerie. Le projet a été écrit fin 2019 par les 3 écoles adhérentes à la FREC à cette période : L’école de cirque de Clermont Ferrand, Acrobacirque et Cirqu’en Bulle.

Il est convenu que le nombre maximum de participant·es serait de 8 élèves et 2 animateur·rices par école. L’intervenant désigné est Bruno Laronde, directeur de l’école Acroballe Circus à Nevers et président de la FREC Bourgogne.

Ce projet a été réalisé à l’école “Cirqu’en Bulle” de Montluçon (03).

Budget prévisionnel : 2 400,00 € - Réalisé : 1 203,62 € - Apport FFEC : 750,00 €



STRUCTURATION DE L’EAC CIRQUE EN RÉGION BRETAGNE

Proposition d’un projet d’ingénierie culturelle, ayant pour objectifs :

1. Structurer les **Enseignements Artistiques et Culturels (EAC)** pour l’esthétique cirque au niveau des 5 départements puis à l’échelle de la région;
2. Participer aux définitions des politiques culturelles locales, départementales et régionales dans le cadre fixé par la loi NOTRE;
3. Faire reconnaître l’enseignement des arts du cirque au sein des 5 départements en travaillant l’intégration du cirque aux enseignements artistiques des collectivités compétentes (département et/ou EPCI) ;
4. Professionnaliser les structures d’enseignement cirque en travaillant par commission sur les problématiques communes : droit du travail, formation professionnelle des salariés, recrutement, veille juridique et administrative, droit du travail (convention et représentation dans les organisations professionnelles), échanges pédagogiques, gestion de projets.

Budget prévisionnel : 15 150 € - Réalisé : 12 410,40 € - Apport FFEC : 4 000 €

En cette année 2022, la FREC Aquitaine a souhaité proposer à ses écoles de cirque une rencontre à l'occasion des 30 ans de l'AFCA (Air-sur-l'Adour, 40).

Pour cela, la FREC Aquitaine a organisé une journée spéciale sur un samedi pour les jeunes de 12 à 18 ans des différentes écoles avec au programme :

- des ateliers animés par nos animateur·rices ;
- une rencontre avec les artistes d'une compagnie professionnelle ;
- un temps libre circassien / proposition d'ateliers pour ceux qui le souhaitent ;
- et enfin, pour clôturer la journée, la diffusion du spectacle de la Cie Allégorie pour le spectacle "Looking For".

Ce projet s'est concrétisé le 19 novembre 2022, à l'AFCA (Aire-sur-l'Adour - 40).

Budget prévisionnel : 2 401,45 € - Réalisé : 2 151,45 € - Apport FFEC : 1 500 €

4. LES RENCONTRES NATIONALES

Les Rencontres Nationales 2022 dans leur format actuel se sont tenues à Auch du 24 au 29 octobre 2022.

Cette édition, dans sa composition, reposait sur 4 « Plateaux Nationaux » (avec un mode de sélection des numéros en FREC) et un « Labo Cirque », des ateliers de pratique circassienne en matinée ainsi que des parcours spectateurs différenciés. Un temps de rencontres avec

l'équipe artistique de la compagnie « Bestia » a été proposé aux participant·es des Rencontres Nationales le mardi 25 octobre à l'issue de la représentation du soir, et un temps de présentation de la filière professionnelle a été organisé le 28 octobre à 17h.

LES CHIFFRES 2022

43 écoles étaient présentes en « Séjour Payant », « Plateaux Nationaux » ou en « LABO Cirque » ;

32 numéros d'écoles amateurs ;

4 numéros d'artistes formés en CF de la FFEC, et **1** spectacle LABO Cirque.

11 FREC dont une au plateau ;

365 participant·es (élèves, accompagnant·es, administrateur·rices, artistes, salarié·es) ont été inscrit·es aux Rencontres Nationales 2022

EN DÉTAIL

Un chapiteau dédié

Toutes les répétitions et représentations se sont déroulées sous le même chapiteau, celui du « Surnatural Orchestra », à la « Caserne Espagne ». Une mise à disposition du chapiteau a été faite à partir du dimanche en fin de journée pour les installations du « labo cirque » par les élèves de l'ENACR.

Les Plateaux Nationaux

Ils comprenaient **32** numéros amateurs, réunissant **118** élèves issus de **31** écoles (contre 27 numéros en 2021 pour 93 élèves issus de 27 écoles), sélectionnés par 11 jurys régionaux sur la base d'un quota par FREC. Chaque Plateau National se concluait par un numéro professionnel d'artistes formé·es dans un des Centres de Formation de la FFEC.

Le Labo cirque

Les 4 Centres de Formation présents (CRAC de Lomme, CDAC Balthazar, Piste d'Azur et Arc en Cirque) ont proposé un « Cabaret Pro'Cirk », qui a eu lieu le lundi 24 octobre à 20h30. Ce spectacle d'1h30 comptait 11 numéros mis en piste par Martin Juan, du CDAC Balthazar, pour un total de 13 élèves présent·es sur la piste.

Les ateliers

Des ateliers de pratique circassienne, animés par environ 60 encadrant·es présent·es, ont été proposés aux élèves des Rencontres Nationales du mardi 25 au vendredi 28 octobre. Une possibilité d'inscription préalable dans un domaine a été proposée à l'ensemble des participant·es, puis des choix sur place en fonction des propositions des animateur·rices et du matériel disponible ont été possibles. Les ateliers se sont déroulés entre la salle du POP Circus, le gymnase du Mouzon et le Dojo du Collège Carnot.

Les spectacles

Un « parcours spectacles » a été proposé à tous·tes les participant·es : chaque personne a pu assister à 7 ou 8 spectacles (dont les 4 Plateaux Nationaux) selon son parcours.

Les moments fédéraux

- Assemblée générale, le 28/10 : 48 écoles et 11 FREC présentes ou représentées
- Conseil d'administrations : le 25/10 : 16 présent·es, 6 invité·es
- Réunions de commission le 25/10 et 26/10 :
- Commission « formation » : 10 écoles + 1 salarié du siège
- Commission « animation et développement » : 7 + 1 salarié du siège
- Commission « accompagnement » : 5 + 1 salariée du siège
- Commission « pédagogie » : 5 + 1 salariée du siège + 2 invitées
- Plénière des commissions, le 27/10 : 21 présent·es + 2 salarié·es

Les partenaires

- L'école nationale de cirque de Rosny-sous-Bois – ENACR : barrière, gréage ;
- Les écoles de cirque de la FREC Midi-Pyrénées : matériel ;
- L'École de Cirque Pop Circus : locaux, matériel, équipe bénévole et salariée ;
- CIRCa ;
- Les salarié·es ou bénévoles : Camille Sicre, Philippe Chaigneau, l'équipe de direction du séjour (Laurent Granier, Guillaume Fonfreyre et Benjamin Cagnin), les bénévoles et salarié·es de CIRCa, les salarié·es du siège.
- Coordination des Rencontres Nationales : Valentin Becasse

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

En plus de sa participation à la **Commission Mixte Nationale** (CMN) de l'**UNSS** (Union Nationale du Sport Scolaire), la FFEC se mobilise particulièrement sur la question de l'**EAC : Éducation Artistique et Culturelle**. La Fédération accompagne notamment la FREC Bretagne, qui mène un ambitieux projet pluriannuel de structuration de l'EAC avec tous les acteurs territoriaux du secteur : UNSS, DAAC, DRAJES, DRAC, collectivités, Pôle National Cirque, etc.

Sur cette question, la FFEC, qui a produit en 2021 le documentaire radiophonique de Cécile Liège sur l'EAC, a décidé d'étendre la diffusion en 2022 de ces émissions via les principales plateformes de podcast.

Un livret dédié à l'EAC, édité par la FFEC en 2012, est en cours de refonte et sera publié dès que le cahier des charges des activités circassiennes sera validé par la DGESCO.

Enfin la FFEC a participé aux travaux de la COFAC sur l'EAC et fait partie du groupe de travail confédéral sur cette thématique.

CIRQUE ADAPTÉ

La FFEC s'appuie depuis de nombreuses années sur le projet porté par l'**AFCA (Association Française pour le Cirque Adapté)** pour travailler sur ce sujet.

En 2022, la FFEC a fait le choix - en accord avec l'AFCA - de reporter le dépôt du BISAC au Répertoire Spécifique (RS) en se concentrant sur celui du TIAC et en prenant le temps de la réflexion face à la baisse des candidatures pour cette formation.

Au cours de l'année 2022, le rapprochement avec le collectif **RECEO (Réseau des Écoles ExtraOrdinaires)** qui oeuvre sur le sujet s'est intensifié : publication d'une page spécifique sur le site web de la FFEC, accueil d'une formation lors des Rencontres Nationales à Auch.

OUTRE-MER

La FFEC s'est rapprochée de l'Association Réunionnaise des écoles de cirque (ARAC - île de la Réunion) afin d'étudier la possibilité de mettre en place des sessions de formation sur l'île en vue d'obtenir les titres fédéraux. Les travaux se poursuivent en 2023.

La FFEC a accompagné en 2022 des écoles de cirque dans l'accueil de volontaires en service civique grâce à son agrément collectif délivré par l'Agence du Service Civique.

Cet agrément collectif a été renouvelé pour trois ans en 2021, et propose trois missions-cadres aux structures souhaitant accueillir des jeunes en service civique :

- “Sensibiliser aux arts du cirque les publics les plus éloignés de la pratique artistique et culturelle”;
- “Promouvoir l'engagement au sein des écoles de cirque et les liens entre les écoles de cirque et les acteurs culturels, éducatifs, sociaux du territoire” ;
- “Favoriser les pratiques inclusives dans l'enseignement des arts du cirque”.

Ces 3 missions ont été mises en œuvre par 9 volontaires, accueillis dans 7 écoles. Les volontaires ont été accueillis pour des missions de 8 mois en moyenne, avec un volume hebdomadaire moyen de 22 h par semaine.

Les jeunes ont pu, au cours de leur mission, participer à l'organisation des ateliers de cirque dans les écoles ainsi qu'à l'entretien des locaux et du matériel. Ils ont contribué à l'organisation d'événements au sein de leur structure d'accueil ainsi qu'aux actions de promotion, de communication et d'animation territoriale.





1. LES OUTILS DE COMMUNICATION

2. LA GOUVERNANCE FÉDÉRALE

3. L'ÉQUIPE FÉDÉRALE

5

LE FONCTIONNEMENT FÉDÉRAL

1. LES OUTILS DE COMMUNICATION

LE PRINT

La FFEC édite annuellement des supports de communication en tirage important, afin qu'ils soient relayés auprès des adhérents et de leurs publics :



Licence 2023



Panneaux d'agrément 2023



Pochette 2023



Plaquette 2023



Affiche carte de France 2022 des membres de la FFEC

Des supports de communication sont créés de manière ponctuelle en fonction de l'évaluation des besoins :

- **Rencontres Nationales**
 - Dépliant programme des Rencontres Nationales 2022
 - Ecocup
 - Stylos
 - Tatouages "Rencontres Nationales 2022"
 - Pulls floqué
- **Commissions**
 - Guide Partenaire
 - Fiches jeux
- **Lutte contre les VHSS**
 - Plan VHSS
 - Affiche et Flyers VHSS
 - Livret Formation des référent-es VHSS
- **Diplôme**
 - Parchemin TIAC
 - Protocole de conversion BIAC/TIAC



Logo Rencontres Nationales 2022



Guide Partenaire



Parchemin TIAC



Dépliant Rencontres Nationales 2022



LE NUMÉRIQUE

La communication numérique est prépondérante, elle permet d'assurer un échange régulier avec les membres et de faciliter le partage d'informations par le biais de divers outils.

Le site internet

Il sert à la fois de plateforme ressource (on y trouve les documents administratifs relatifs aux instances, toutes les informations utiles concernant la structuration de l'enseignement des arts du cirque, etc.), d'espace d'échanges (rubrique « petites annonces », "actualités") et de relai de l'actualité du secteur des écoles de cirque dans son ensemble (rencontres professionnelles, publications de documents spécialisés, appels à projet, etc.).

Depuis sa publication le site continue à évoluer avec la création de plusieurs pages :

- Commissions
- FREC
- EYCO
- FEDEC

D'autres pages seront créées selon le développement des besoins comme une page concernant la formation continue.

Le site a également évolué en interne en ajoutant, avec les développeurs, des fonctionnalités nécessaires à la gestion du site et des adhésions.

Google analytics

(données sur les 12 derniers mois)

13 532

Utilisateurs



52 634

mentions J'aime



2,5

pages par session

Google search console

(données sur les 12 derniers mois)

30,1k

Nombre total de clics



82

/jours

554k

Nombre total d'impressions



1517

/jours

>> Le nombre total de clics correspond au nombre de fois qu'un utilisateur a cliqué pour accéder à votre site. Le calcul de cette valeur dépend du type de résultat de recherche.

>> Le nombre total d'impressions correspond au nombre de fois qu'un internaute a vu un lien vers votre site dans les résultats de recherche.

5,4%

CTR moyen

>> Le CTR est le nombre de clics reçus par nombre d'impressions. Un CTR varie de 0,05 % à 5 % généralement. Le CTR moyen pour le réseau de recherche Google est de 3,7%. Le taux supérieur à la moyenne de la FFEC indique de très bonnes performances du site internet en termes de référencement et de pertinence des contenus.

La newsletter

Éditée mensuellement par Mailjet, elle permet d'informer les écoles sur les actualités majeures du réseau. Suite au changement de poste la newsletter a changé de ton, d'allure et de titre. Maintenant FFECNews, la newsletter informe et transmet les dernières nouveautés et informations nécessaires au réseau. Celle-ci est organisée en 3 parties :

- Infos FFEC
- FRECKing news : focus mensuelle sur l'activité d'une frec du secteur
- Infos des partenaires

Mailjet permet aussi de faire des mailings pour des informations ponctuelles, des appels à projets, ou encore des convocations.

Les réseaux sociaux

La FFEC est présente sur Facebook et Instagram. Elle dispose d'une page Facebook et d'un profil, permettant de nourrir des échanges quotidiens avec ses adhérent·es mais aussi le grand public. Les informations du site internet y sont relayées ainsi que des contenus artistiques et culturels relatifs au secteur des arts du cirque, des revues de presse, des focus sur les activités des écoles etc. Le compte Instagram est très alimenté durant les Rencontres Nationales en y partageant par exemple les ateliers en temps réel. La FFEC dispose également d'un compte LinkedIn pour relayer les informations fédérales.

NOTA : Fermeture du compte Twitter jugé inapproprié face aux informations communiquées.

Facebook



2973

abonnés



- 0,1%

sur l'année 2022

2600

mentions J'aime



+ 1,3%

sur l'année 2022

4995

amis



+ 0,2%

sur l'année 2022

Instagram



1097

abonnés

+ 16,7%

sur l'année 2021

LinkedIn



58

abonnés



données sur l'ensemble de l'année 2022

2. LA GOUVERNANCE FÉDÉRALE

Le nouveau mode de gouvernance fédérale a été inauguré en 2019. Il consiste à enrichir le projet fédéral par les travaux de plusieurs commissions de travail thématiques. Le Bureau fédéral, élu directement au sein et par le Conseil d'administration et présidé par Florent Fodella, s'est réuni 8 fois, dont 1 de manière exceptionnelle, afin d'organiser la mise en œuvre du projet fédéral. Le conseil d'administration (CA) compte 15 membres et s'est réuni 6 fois dans différentes écoles de cirque du réseau :

- Centre International de Séjour de Paris (CISP) à Paris (75)
- ENACR à Rosny-sous-bois (93)
- Lido (avec le soutien de la Grainerie) à Balma (31)

- Dauphircirque à Beausemblant (26)
- CRAC de Lomme (59)
- Circa et Pop Circus à Auch (32)

Le CA est l'organe qui prend les décisions qui engagent le projet fédéral : budget, projets, actions, etc.

Enfin, institution socle de la gouvernance fédérale, les assemblées générales (AG) ont été réunies 2 fois en avril (Balma - 31) et octobre (Auch - 32). C'est au cours des AG que sont décidées et validées les orientations principales de la fédération : plan VHSS, États généraux de l'enseignement des arts du cirque, validation de l'action fédérale, etc.

Au total, ce sont plus de 1400h de bénévolat qui ont été réalisées pour la fédération.

Nom Prénom	Collège	École	Bureau Fédéral
Angelier Eric	Centre de formation	ARC EN CIRQUE	Trésorier
Carayre Sandrine	FREC	PASSING	
Chartier Pierre	Pratique amateur	TURBUL'	
Chiaberto Thierry	FREC	DAUPHICIRQUE EN DRÔME	
Dumont Sandrine	Centre de formation	CRAC DE LOMME	
Fodella Florent	Centre de formation	PISTE D'AZUR	Président
Forget Daniel	Pratique amateur	LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	
Gaudin Julia	FREC	BALTHAZAR	
Gerbier Martin	Centre de formation	BALTHAZAR	
Guerin Michael	FREC	CIRQUON'FLEXE	
Huet Patrice	Pratique amateur	HOME PATOCHE CIE	
Marcault Tiphaine	Pratique amateur	LA CITÉ DU CIRQUE	Secrétaire
Panchot Yann	FREC	GRAINE DE CIRQUE	
Supiot Damien	Pratique amateur	POP CIRCUS	Vice-président
Therond Caroline	Pratique amateur	VENTS DE CIRQUE	Secrétaire adjointe

Membres du Conseil d'administration

LES COMMISSIONS

Cinq commissions thématiques (Accompagnement des écoles, Pédagogie, Animation et Développement du territoire, Formation, Egalité et Mixité) ont pour objectif de s'emparer des actions en cours et de participer activement à l'évolution du projet fédéral. Elles sont ouvertes à tous·tes les licencié·es du réseau, de manière à ouvrir la

participation à l'élaboration des orientations fédérales en dehors des mandats électifs. Elles comptent 44 participant·es et chacune est coordonnée par un·e administrateur·rice. Un·e salarié·e du siège participe également aux réunions et entreprend de centraliser les résultats de travaux de ces groupes de réflexion.

LA COMMISSION ACCOMPAGNEMENT

La commission "Accompagnement" s'est réunie à sept reprises (de mars à octobre). Elle est composée de 5 membres. Cette année a conduit la commission à travailler sur l'adaptation des textes de la charte de l'école adhérente et de l'agrément qualité "pratique amateur" en fonction du plan de prévention et de lutte contre les VHSS (Violences et

Harcèlements Sexistes et Sexuels). De plus, des réflexions sur l'amélioration de l'accueil des nouvelles écoles adhérentes et l'organisation des audits d'agrément sur le terrain ont traversé l'ensemble des sessions de travail sur l'accompagnement général des écoles adhérentes.

LA COMMISSION PÉDAGOGIE

La commission "Pédagogie" s'est réunie huit fois (de janvier à décembre). Composée de 10 membres, elle a notamment approfondi les travaux entamés sur la production de fiches de jeux pédagogiques à partir de collectes au sein du réseau et a entamé l'écriture d'un chapitre supplémentaire de fiches sécurité sur les objets d'équilibre mobiles. Par ailleurs, elle

a lancé le projet de journées pédagogiques à destination des pédagogues des écoles sur des sujets divers (analyse fonctionnelle du mouvement, éveil à l'analyse de spectacles) et ouvre la voie à la mise en place de temps d'échanges de pratiques pédagogiques pour les initiateur·rices des écoles fédérées lors de festivals de cirque.

LA COMMISSION ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La commission "Animation et développement du territoire" s'est réunie dix fois entre janvier et novembre 2022. La commission est composée de 7 membres, qui ont notamment travaillé sur la réalisation du "Guide Partenaire", outil à destination des écoles de cirque et des FREC permettant de mieux identifier les différents partenaires institutionnels présents sur le territoire. De plus, un travail est en cours

concernant une plaquette de présentation des FREC à destination des institutions, ainsi qu'un travail d'observatoire avec la conception d'un recensement des écoles de cirque non adhérentes sur le territoire. Enfin, la commission a instruit les propositions de projets des FREC et a proposé au CA les montants de l'accompagnement financier des projets par la FFEC.

LA COMMISSION FORMATION

La commission “Formation” s’est réunie sept fois en 2022, de février à octobre. La commission est composée de 10 membres, qui ont mis en place la “Formation Management à destination

des responsables pédagogiques”. De plus, la commission a suivi et évalué les premières sessions de la formation “TIAC”, et a mis en place son “Conseil de Perfectionnement”.

LA COMMISSION ÉGALITÉ ET MIXITÉ

La commission “Égalité et Mixité” s’est réunie pour la première fois en décembre 2022. Il s’agit de la plus récente des commissions, née nouvellement sur l’impulsion du plan fédéral de prévention et de lutte contre les **VHSS (Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels)**.

La commission est composée de 10 membres du réseau FFEC : 5 élèves, 2 pédagogues, 2 responsables de structures. Ses missions sont de sensibiliser aux VHSS les publics des

écoles de cirque de pratique amateur et des centres de formation professionnelle, de créer des outils de prévention aux abus sexistes adaptés aux écoles de cirque du réseau, de contribuer à l’élaboration des formations des référent·es VHSS et des pédagogues du réseau et de mettre en place des veilles en sciences sociales et juridiques (ressources et recherches : genre, droits des minorités, égalité, mesures institutionnelles “égalité et diversité” dans le monde culturel).

Enfin, deux **réunions plénières** de toutes les commissions se sont tenues à Balma le 8 avril 2022 et à Auch le 27 octobre 2022.

3. L'ÉQUIPE DU SIÈGE

En 2022, l’équipe du siège a été largement modifiée suite aux départs de Fanny Duwez et Magali Verdier :

Valentin Becasse a été recruté au poste de chargé de mission animation du territoire en mai 2022. Il s’occupe de l’animation du réseau - notamment les FREC - et de projets transverses (Rencontres Nationales, Service Civique).

Camille Henwood a été recrutée au poste de chargée de communication en mai 2022. Elle s’occupe de l’ensemble des missions de communication de la Fédération : interne, externe, print, numérique dont les réseaux sociaux, relations aux médias, etc.

Véronique Buquant a été recrutée au poste d’assistante administrative en mai 2022. Elle s’occupe du secrétariat, de l’accueil et de l’organisation des instances.

Les nouvelles recrues ont rejoint l’équipe en place : **Vanille Louis**, chargée de mission, à l’accompagnement des écoles, **Guida Rodrigues**, assistante de gestion et **Raphaël Vigier**, administrateur général. L’équipe a accueilli une stagiaire en 1ère année de BTS Agora : Fatou Diallo.



Rencontres Régionales 2023 Rhône Alpes (Seyssinet-Pariset)